

Opération MÉMOIRE

Petites chroniques du temps passé

Pour notre troisième évocation de notre histoire locale, et après avoir plongé aux sources de la seconde République avec l'affaire Bacquiès, nous nous intéressons cette fois à la mémoire récente du village en faisant revivre un instant l'alambic de Goyrans, instrument aujourd'hui disparu, mais dont les anciens ont gardé le souvenir*. A quoi ressemblait-il ? Où était-il situé ? Comment a-t-il fini ? Amis goyransais, tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur notre alambic vous est aujourd'hui révélé.

* ont participé à cette étude : la famille Bastide – Faur et Pascal Lacroix.

L'Alambic de Goyrans

Comme à peu près toutes les communes de la région, Goyrans était naguère largement couverte de vignes. L'existence de lieudits « la Vignasse » et « vigno blanco » (au sud du chemin des Crêtes, coté Lacroix-Falgarde) atteste assurément de la présence de vignes. On en trouvait alors autours de toutes les fermes. C'est ce que traduit la belle expression de madame Jean :

« Comme on avait un cochon, on avait une vigne »

Un article d'un prochain Petit Goyranais fera le point sur les vignes et les vendanges. Nous allons relater ici la distillation de l'alcool. Car Goyrans avait son alambic ! Au début du XXe siècle, une loi oblige les communes à mettre un local public à la disposition de tous les habitants destiné à la distillation des produits agricoles, afin que les particuliers ne puissent plus se soustraire à la surveillance de la régie. En réponse à cette loi, le conseil municipal de Goyrans du 26 juin 1905 prend la décision suivante :

« Le conseil émet le vœu qu'il n'y ait pas lieu de désigner de local, pour le moment du moins, pour la distillation des produits agricoles »

Ce qui est intéressant dans cette décision est l'utilisation de l'argument suivant :

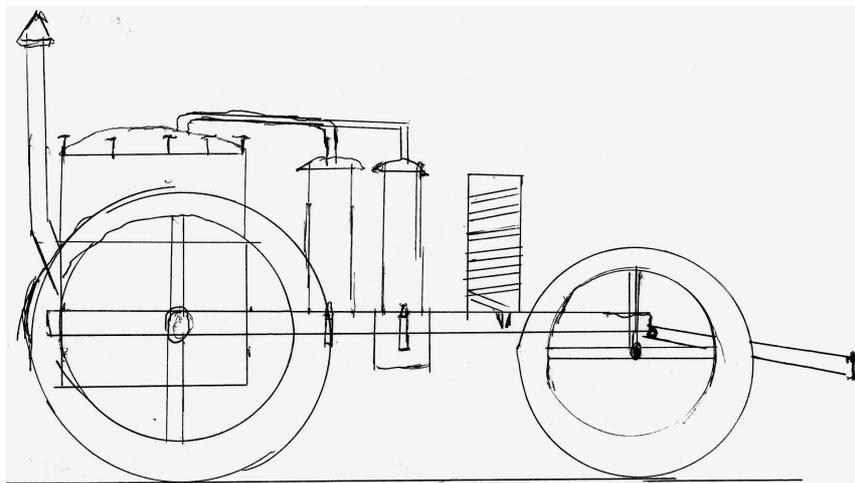
« Il n'y a jamais eu dans la commune d'alambic »

Ainsi donc, les goyransais ne distilleraient pas !?

Si le vin produit était à l'époque partagé entre le propriétaire et l'exploitant de la vigne, l'alcool était réservé à la consommation du seul vigneron. Après avoir pressé le raisin, le résidu (« moult ») était placé dans des caisses rondes, en bois : les « comportes ». Elles étaient faites à partir de « barriques bordelaises » de 200 litres, coupées en deux.

On recouvrait ce précieux moult d'une fine couche de terre, pour éviter qu'il ne sèche... en attendant le passage à l'alambic.

Jusque dans les années 50, c'est avec une charrette tirée par des bœufs qu'on transportait les comportes sur le lieu de distillation, toujours situé près d'un court d'eau (Le plus souvent, c'était à Venerque). Voici un dessin de l'étrange machine, fruit des souvenirs émus de Mr. Faur :



L'alambic de Goyrans
(dessin de Mr Faur)

Il était constitué d'une chaudière ronde au dessus de laquelle se trouvait une cuve en cuivre surmontée d'un couvercle terminé par un tuyau avec serpentins (tout cela en cuivre) qui venaient plonger dans une cuve remplie d'eau où se condensait l'alcool. On notera que l'alambic était ambulant.

L'eau de vie était recueillie dans une bombonne que les utilisateurs portaient précieusement. « Quand ils portaient ça, on aurait dit qu'ils portaient le Bon Dieu » se souvient Mme Bastide. C'est qu'on avait droit à 20 litres par exploitant (pas plus), le surplus étant lourdement taxé. Cependant, il arrivait qu'on distillât plus d'alcool que les 20 litres autorisés. Certains assurent que dans les buissons de Venerque, il était possible de trouver des bombonnes savamment dissimulées.

L'alcool produit était destiné à la consommation familiale. « On ne prenait pas le café sans un petit peu d'eau de vie, raconte Mr Faur, lorsqu'on recevait un visiteur ». Pendant les années de guerre, le précieux liquide servit même de monnaie d'échange auprès des marchands de la ville qui passaient au village. Illustrons ce point précis par une anecdote :

Les villageois disposaient de tickets « monnaie-matière » remis avec parcimonie par les autorités de Castanet. Lors du passage à Goyrans d'un quincaillier de Toulouse, une dame était intéressée par une casserole, mais n'avait pas de ticket. Le quincaillier se montrait inflexible :

- Et avec un peu de goutte ?

L'homme tendit l'oreille... et le marché fut conclu (un litre d'eau de vie pour une casserole)

L'alambic était stationné à Goyrans, dans la métairie Saint-Martin, maison où a longtemps habité Mme Sauliac. Il appartenait à un bouilleur de crû, Mr Mirouse, qui résidait à Saint-Giron et se déplaçait avec sa femme, travaillant elle-même à l'alambic. On devait déclarer toutes les sorties de la machine à la régie des alcools. Lorsque le sympathique artisan a pris sa retraite, il a signalé à la régie que la distillation était terminée. L'alambic n'a donc plus quitté sa grange. Qu'allait alors devenir ce magnifique instrument ? Car l'état, désireux de ne pas soumettre nos concitoyens à la tentation, était taraudé par un doute : les goyransais n'allaient-ils pas finir par distiller en cachette ?

Un triste jour de la fin des années 70, Mr Faur a été mandé pour accompagner un contrôleur des impôts à la métairie Saint-Martin. Il était alors conseiller municipal (élu le 26 mars 1977) et représentait la mairie. Arrivé devant l'alambic, le contrôleur a forcé Mr Faur à le détruire devant lui, la mort dans l'âme... à coups de pioche. Ainsi disparu le dernier représentant local d'un savoir faire artisanal plusieurs fois séculaire.¹

¹ Le premier traité français consacré à « l'art de la distillation » daterait de 1311.